

## EN DÉCEMBRE 2012

Auront lieu des élections de « représentativité » pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, dites TPE (très petites entreprises).

## QUI SERA ÉLU ?

PERSONNE ! il faudra choisir le sigle de son organisation syndicale préférée F-O...

Les résultats, regroupés par branches et par région serviront à déterminer qui a le droit de négocier ou non les conventions collectives et les accords interprofessionnels (retraites complémentaires, UNEDIC, Formation Professionnelle,...). C'est la suite de la loi sur la représentativité CGT-CFDT/MEDEF-CGPE !

## QUI VOTERA ?

Tous les salariés présents dans les entreprises de moins de 11 salariés au mois de décembre 2011.

## COMMENT SE FERA LE VOTE ?

Le scrutin se déroulera :  
du 3 au 23 novembre 2012  
pour le vote par correspondance et du  
28 novembre au 12 décembre 2012  
pour le vote électronique.

# FO

la force syndicale

### BULLETIN D'ADHÉSION

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

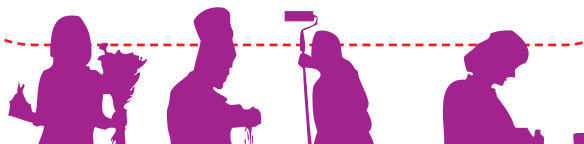
E-mail : .....

☎ : ..... Code APE : .....

À retourner à l'adresse suivante :

FNAS F-O  
7, Passage TENAILLE - 75 014 PARIS  
(par Fax : 01 40 52 85 79)

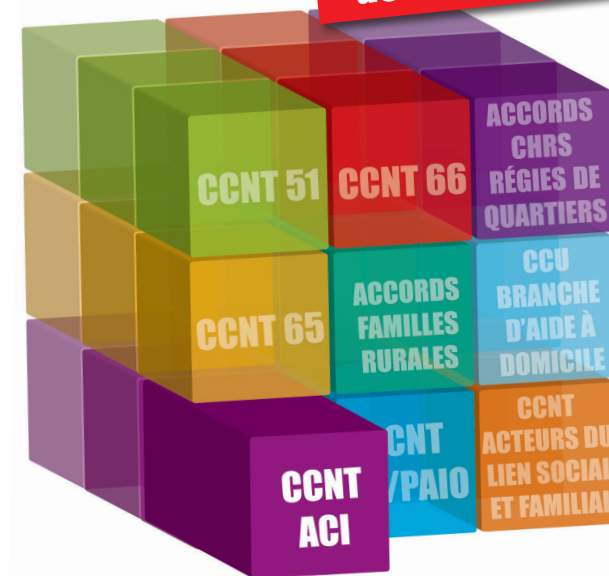
Imp. TECHNI PRINT MONTAUBAN - 05 65 20 17 18 - RCS B 403 410 848 - Ne pas jeter sur la voie publique.



# TPE

## SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

- de 11 salariés



## VOUS AVEZ DES DROITS !

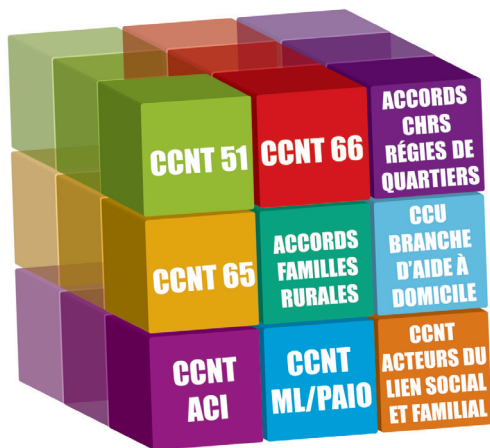


[www.fnasfo.fr](http://www.fnasfo.fr)

**2012**, année des salariés des TPE.

En décembre, 100 000 salariés de l'Action Sociale et médico-sociale, de l'Aide à Domicile, des ML PAIO, des Acteurs du lien social, de l'Insertion des Familles Rurales et des Régies de quartier, ont leur élection, comme 4 millions de salariés.

**MIEUX REPRÉSENTÉS  
+ FORTS !**



**POUR LE MAINTIEN  
ET L'AMÉLIORATION  
DE TOUTES LES CONVENTIONS COLLECTIVES !**

**1947**

## FO, le progrès Social

FO a été et demeure la confédération syndicale déterminante de l'ensemble des dispositions organisant la protection sociale des salariés (Sécurité Sociale en matière de santé, Assurance chômage, Retraite).

## FO, la solidarité

FO est profondément attachée à l'idéal de justice sociale, de solidarité et aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

## FO, l'indépendance

La marque indélébile de FO est celle de l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute influence extérieure, politique, philosophique, religieuse et bien évidemment vis-à-vis des gouvernements et des employeurs.

## FO, le progrès

A FO chacun est libre, car la condition de l'indépendance de FO est celle de la liberté et de l'indépendance d'esprit de chacun de ses adhérents.



**2012**



**LA FNAS-FO**

**CONTINUE DE REVENDIQUER :**

Nos revendications pour que soit constitué les bases d'une véritable CC Nationale du Travail pour ce secteur passe par :

- L'intégration pleine et entière des salariés en insertion dans le cadre collectif de cette Convention Collective Nationale de travail. Cela aussi bien en matière de grille salariale, que d'accès à une qualification et à la Prévoyance. Par ailleurs qu'ils soient impliqués dans le dialogue social, source d'égalité de droits ;
- La renégociation sans tarder des grilles de rémunération qui s'avère ne pas être intéressante pour de nombreux salariés ;
- L'intégration dans la CCNT des formations qualifiantes et reconnus dans tout le secteur social et médico-social ;
- La renégociation d'un accord sur les classifications qui intègre la reconnaissance des qualifications et diplômes obtenus par les salariés comme source d'augmentation salariale ;
- Une véritable et conséquente progression des salaires par l'ancienneté ;
- La suppression de l'entretien annuel d'évaluation et la fin de la période d'essai imposé lors de l'accession à une responsabilité supérieure ;
- L'amélioration du droit syndical des salariés ;
- L'augmentation conséquente de la valeur du point et l'égalité salariale.

